



## Servitude, droit de passage

Par **alwino**, le **04/06/2010** à **20:01**

Bonjour,

Un immeuble d'habitation en copropriété jouxte un centre commercial. Ce dernier bénéficie d'un droit de passage sur une partie de la copropriété *en tous temps et heures et avec tous véhicules nécessaires à la livraison de marchandises*. Ce droit de passage est bien spécifié dans les actes de vente des appartements de l'immeuble.

Le promoteur de l'immeuble a établi la clôture en laissant la parcelle soumise à droit de passage totalement du côté du centre commercial, ce qui se traduit par une annexion pure et simple de la parcelle par le centre commercial, celle-ci se trouvant désormais au milieu de l'aire de livraison sans aucune possibilité d'accès par la copropriété.

De telles dispositions sont-elles légales, et si non quels sont les textes applicables.

Merci d'avance à vous.